



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

02/02/2015

Dossier complet le

02/02/2015

N° d'enregistrement

F09315P001B

1. Intitulé du projet

Réhabilitation de l'épi du Barraña - Plage du Marquet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du bénéficiaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE CAP D'AIL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire de Cap d'Ail

RCS / SIRET

2 1 0 6 0 0 3 2 6 0 0 0 1 6

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10° e)	Construction ou extension d'ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion ou reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers anciens, et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction, notamment de digues, môles, jetées et autres ouvrages de défense contre la mer, d'une emprise totale inférieure à 2 000 mètres carrés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réhabilitation de l'épi du Barraña

Il s'agit de réhabiliter un ouvrage dégradé, notamment le musoir de l'épi. Les travaux concernés sont des travaux de reconstruction d'ouvrage qui vont entraîner une modification du profil d'origine de l'ouvrage pour en assurer la stabilité. Ces travaux de reconstruction d'ouvrage ont une emprise qui ne dépasse pas 2000m².

La présente demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact est produite uniquement pour les travaux de reconstruction du musoir de l'épi.

Ces travaux de reconstruction sont complétés par des travaux de grosses réparations sur des ouvrages préexistants (section courante de l'épi et digue sous-marine) qui consistent au rétablissement du profil d'origine, exclus du champ de l'étude d'impact par l'article R122-2-IV.

4.2 Objectifs du projet

Protection de la plage de Marquet

L'objet des travaux consistent à protéger la plage du Marquet qui souffre de problème d'érosion du fait d'une protection insuffisante de l'épi et de la digue sous-marine. L'état de cet ouvrage étant très dégradé, il convient d'entreprendre des travaux en urgence pour éviter la ruine de l'ouvrage et les conséquences que cela pourrait engendrer sur les installations, en particulier le centre nautique de Cap d'Ail.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévoit une refonte complète du musoir.

L'emprise de l'ouvrage sera modifiée uniquement au niveau du musoir de l'épi, sur une surface de 1437m², inférieure à 2 000 mètres carrés.

La section courante de l'épi sera conservée par rapport à l'emprise initiale tout comme pour la digue sous-marine.

Pour la réhabilitation du musoir de l'épi, divers travaux sont nécessaires sur le site :

- La création d'une piste d'accès au musoir ;
- L'enlèvement des blocs en enrochements qui n'ont pas la dimension adéquate sur l'épi pour les remplacer par des blocs de dimension adaptée ;
- Les rochers existants réutilisables seront triés et conservés ;
- Fourniture et pose d'un géotextile sous enrochements;
- L'approvisionnement en blocs en enrochements (blocs en enrochements de 8/10T).

Les travaux sur le musoir de l'épi sont réalisés en dehors de la période estivale, de février à avril 2015.

Le descriptif détaillé du projet est reporté en Annexe n°4.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un suivi topographique de l'ouvrage sera mis en place.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet concerne des travaux de réhabilitation d'un ouvrage de défense contre la mer qui a subi d'importantes dégradations:

- travaux de réhabilitation du musoir qui modifient le profil original pour lesquels cette demande au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact est produite;
- travaux de grosses réparations sur des ouvrages préexistants (section courante de l'épi et digue sous-marine) qui consistent au rétablissement du profil d'origine, travaux qui ne sont pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

Il est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'Eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
MUSOIR DE L'EPI (extension d'ouvrage):	
-Surface globale du projet:	1437 m2
-Volume global du projet:	6 071 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
	Long. <u>07 ° 24 ' 42.41 E</u> Lat. <u>43 ° 43 ' 24.25 N</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :
	Point de départ : Long. <u>07 ° 24 ' 40.1 E</u> Lat. <u>43 ° 43 ' 22.9 N</u>
	Point d'arrivée : Long. <u>07 ° 24 ' 46.1 E</u> Lat. <u>43 ° 43 ' 27.8 N</u>
	Communes traversées :
CAP D'AIL	
Plage du Marquet	
	Commune de Cap d'Ail

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Le projet se situe dans les secteurs Nn et NM défini par le PLU de la commune de Cap d'Ail. Le secteur Nn constitue la zone balnéaire et nautique de Cap d'Ail légalement développée sur la plage de Marquet et le secteur NM constitue la zone maritime considérée comme un espace remarquable (Annexe n°5).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Cap d'Ail dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par le conseil communautaire le 19 décembre 2011.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet est situé en limite externe de la ZNIEFF Marine de type II n° 93M000018 : « Pointe Mala et Plateau du Cap d'Ail » (Annexe n°6).
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	DPM de la Commune de Cap d'Ail (06320)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est dotée depuis le 28 juin 2002 d'un Plan de Prévention des Risques « mouvements de terrain » prenant en compte les éboulements. Ce PPR a été élaboré par le CETE Méditerranée de Nice. (Annexe n°7)
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Site inscrit n° 93106049 : « Littoral de Nice à Menton » (Annexe n°8)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet est situé en limite externe du Site d'intérêt communautaire (SIC) n° FR9301996 : « Cap Ferrat » à 0km. (Annexe n°9).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Fourniture d'enrochements 8-10 tonnes : 3 026 m3
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux sont susceptibles d'entraîner des perturbations de la biodiversité existante, en particulier les herbiers de Posidonies, par une augmentation de la turbidité de l'eau (Annexe n°10). Un filet anti-MES sera mis en oeuvre pour parer à ces perturbations accompagné d'un suivi de la turbidité. Sitôt que les mesures indiqueront une turbidité supérieure à un seuil, les opérations seront arrêtées momentanément jusqu'à un retour en dessous de ce seuil (Annexe n°11).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐	☒		
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ Si oui, dans quel milieu ?	☒		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐	☒		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☒		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐	☒		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit de travaux de réhabilitation du musoir d'un épi qui entraînent une modification du profil d'origine de l'ouvrage. Néanmoins, l'emprise de l'ouvrage sera modifiée uniquement au niveau du musoir de l'épi, sur une surface inférieure à 2 000 mètres carrés.

Ces travaux sont réalisés par voie terrestre. Ils sont réalisés en dehors de la période estivale, de février à avril 2015.

Les remaniements s'effectueront sur des blocs de grande dimension.

Un filet anti-MES sera mis en oeuvre pour parer à l'augmentation de la turbidité localisée au pied du musoir de la digue accompagné d'un suivi de la turbidité. Sitôt que les mesures indiqueront une turbidité supérieure à un seuil, les opérations seront arrêtées momentanément jusqu'à un retour en dessous de ce seuil.

Il n'y aura aucun prélèvement ou déversement d'eau dans le milieu naturel.

Le projet se situe dans un site inscrit et en limite externe d'une ZNIEFF marine (II) et d'un site d'importance communautaire mais il est susceptible de ne pas avoir d'incidences ni sur les ressources, ni sur le milieu naturel, ni sur les risques, ni vis-à-vis des nuisances, ni sur les commodités du voisinage, ni sur les pollutions, ni sur le patrimoine ou sur le cadre de vie.

Le projet vise à protéger une plage qui abrite un centre nautique communal.

Pour ces raisons, le projet peut selon nous être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; (ANNEXE N°2)	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; (ANNEXE N°3)	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; (ANNEXE N°4)	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE N°5 : Occupation des sols
ANNEXE N°6 : ZNIEFF Marine de type II
ANNEXE N°7 : PPRN
ANNEXE N° 8 : Site inscrit
ANNEXE N° 9 : Site d'intérêt communautaire (SIC)
ANNEXE N°10 : Incidences potentielles du projet
ANNEXE N° 11 : Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences potentielles identifiées

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus : X

Fait à

le

Signature

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit de travaux de grosses réparations d'un épi et d'une digue sous-marine. L'emprise des travaux s'effectue sur les ouvrages préexistants, excepté pour le musoir de l'épi, sans porter atteinte aux fonds sous-marins naturels.

L'essentiel des travaux se fait par voie terrestre sauf sur la digue sous-marine où une barge est nécessaire pour poser les blocs.

Les remaniements s'effectueront sur des blocs de grande dimension. Il n'est prévu aucun remaniement ni apport de matériaux fins pouvant engendrer de la turbidité.

Il n'y aura aucun prélèvement ou déversement d'eau dans le milieu naturel.

Le projet se situe dans un site inscrit et en limite externe d'une ZNIEFF marine (II) et d'un site d'importance communautaire mais il est susceptible de ne pas avoir d'incidences ni sur les ressources, ni sur le milieu naturel, ni sur les risques, ni vis-à-vis des nuisances, ni sur les commodités du voisinage, ni sur les pollutions, ni sur le patrimoine ou sur le cadre de vie.

Le projet vise à protéger une plage qui abrite un centre nautique communal.

L'emprise de l'ouvrage sera modifiée uniquement au niveau du musoir de l'épi, sur une surface inférieure à 2 000 mètres carrés.

Pour ces raisons, le projet peut selon nous être dispensé d'étude d'impact.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : (ANNEXE N°1)	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : (ANNEXE N°2)	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : (ANNEXE N°3)	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
ANNEXE N°4 : Occupation des sols	
ANNEXE N°5 : ZNIEFF Marine de type II	
ANNEXE N°6 : PPRN	
ANNEXE N°7 : Site inscrit	
ANNEXE N°8 : Site d'intérêt communautaire (SIC)	
ANNEXE N°9 : Incidences potentielles du projet	
ANNEXE N°10 : Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences potentielles identifiées	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus. ☒ X

Fait à

Cap d'Ail
Xavier Beck

le

23 janvier 2015

Signature

Maire de Cap d'Ail

